

DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié

Juin 2023

MME MICHELIN VIRGINIE DIANE - SIRET 49272576700023 - Commerçant

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D016667289
Millésime de la déclaration	Juin 2023
Date et heure d'échéance	le 04/08/2023 à 23:59
Date et heure de la déclaration	le 04/08/2023 à 12:26
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MME MICHELIN VIRGINIE DIANE
SIRET de la personne	49272576700023

Votre déclaration nous parvient en retard et peut entraîner des majorations de retard de paiement de cotisations. Si ce retard est exceptionnel ou dû à une erreur de votre part, vous pouvez bien sûr effectuer une demande de remise de ces majorations de retard en vous rapprochant de votre Urssaf.

Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	0 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	1.600 €

Montant à payer

Cotisations et contributions		
144 - Prestations de services (BIC) avec Acre	10.60%	0 €
145 - Vente de marchandises (BIC) avec Acre	6.20%	0 €
146 - Prestations de services (BNC) avec Acre	10.60%	170 €
578 - Formation prof.libérale obligatoire	0.20%	3 €
	(+)	173 €
Déduction éventuelle	(-)	0 €
Montant à payer	(=)	173 €

Paiement(s) par carte bancaire validé(s)

CB - 456140XXXXXX2691 validés le 04/08/2023 à 12:27	173 €
---	-------